

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° le 31 janvier 1952. en date du 3 décembre 1951 modifiant les tarifs de vente de l'énergie électrique fixés par le règlement du 30 mai 1939.

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO  
n° 3 du 01/03/1952

Date de publication  
31 janvier 1952

Date du numéro  
1 mars 1952

### VISAS

**Vu** le décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil Représentatif de la C.F.S.

**Vu** le règlement de la Centrale électrique du 30 mai 1938 et tous actes subséquents le modifiant ou le complétant; Délibérant sur les conditions d'exploitation, par la Colonie, des ouvrages destinés à un usage public, conformément à l'article 46, paragraphe 2, du décret susvisé: Adopté dans 52 séance du 3 décembre 1951 la délibération dont la teneur suit :

### TEXTE INTÉGRAL

fixés comme suit : Eclairage-ventilation : 20 fr. le kwh ; Courant ménager : 18 fr. le kwh ; Courant force motrice : 15 fr. le kwh. Délibéré et adopté en séance du 3 décembre 1951, Vu pour être annexé à l'arrêté en date de ce Jour.

**Le Gouverneur.N. SADOUL.**